



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale, C.P. 59
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2018

Avis public du dépôt du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Bouchette pour l'exercice financier 2018 est par les présentes donné par la soussignée et ce conformément à l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale. Celui-ci sera en vigueur pour son deuxième exercice financier en 2018, et toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 36 rue Principale à Bouchette et ce, durant les heures normales d'ouverture.

Conformément aux dispositions des articles 74 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné à toute personne ayant un intérêt à cet effet, qu'elle peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. En vertu de l'article 131.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle, ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
7, rue de la Polyvalente, C.P. 307
Gracefield (Québec) J0X 1W0
3. Être préparé sur un formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse ci-dessus indiqué;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 98-106 de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Bouchette, ce 26^e jour d'octobre 2017.

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière